



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.3/51/L.5
22 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
TROISIÈME COMMISSION
Point 101 de l'ordre du jour

PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE

Liban : amendement au projet de résolution publié
sous la cote A/C.3/51/L.3

Déclaration des Nations Unies sur le crime et la sécurité publique

Ajouter, à l'annexe du projet de résolution, après les mots "L'Assemblée générale", le texte suivant en tant qu'alinéa du préambule :

"Rappelant la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies"
